



Conditions générales

1. Tarifs et horaires :

1.1. Les tarifs et horaires sont valables au moment de leur publication et One Two peut les modifier de temps à autre par affichage.

2. Abonnements :

2.1. Cours enfants :

L'abonnement est conclu pour l'année scolaire en cours dès septembre jusqu'à juin. Le paiement est échelonné en 3 termes : de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés. Les tarifs en tiennent compte et sont calculés sur une base mensuelle pour la durée du terme. L'abonnement est dû à sa conclusion et est résiliable moyennant un préavis écrit d'au moins un mois pour la fin d'un terme.

2.2. Cours adultes :

Cartes de cours : la validité des cartes de 10 cours est de 5 mois et celle des cartes de 20 cours, de 10 mois à compter du 1^{er} cours.

Abonnement annuel : l'abonnement est dû à sa conclusion pour une période de 12 mois automatiquement reconduite d'année en année sous réserve d'un préavis écrit d'au moins un mois avant la fin du contrat. Le tarif est calculé sur 48 semaines en tenant compte des jours fériés et des vacances annuelles.

2.3. Les abonnements sont personnels et non transmissibles.

2.4. Tout empêchement doit être annoncé au minimum 24 heures à l'avance. A défaut, le cours sera considéré comme pris. Dans la mesure où l'annulation a été annoncée à temps, un cours non pris peut être remplacé en fonction des disponibilités durant la période de l'abonnement ou de validité de la carte. Une annulation ne donne en aucun lieu droit à remboursement.

2.5. Toute demande de remboursement ou de report de la durée des abonnements et de la validité des cartes ne sera acceptée qu'en cas de force majeure (maladie ou accident) nécessitant une interruption des cours de plus de deux semaines, sur présentation d'un certificat médical au plus tard le mois suivant l'interruption.

2.6. En cas de retard de paiement, des frais de rappel de CHF 10.- seront facturés en sus d'un intérêt moratoire de 5%.

3. Professeurs :

3.1. Si le nombre d'élèves annoncés ou présents au cours est inférieur à 3, le professeur a le droit d'annuler le cours.

3.2 One Two se réserve le droit de changer de professeur en cas de nécessité. Le changement d'un professeur ne constitue pas une raison valable d'annulation de contrat.

4. Tenue :

4.1. Pour des raisons d'hygiène, le port de chaussons de danse, de baskets d'intérieur avec semelles non-marquantes ou de chaussettes est recommandé.

5. Risques :

5.1. One Two, ses partenaires et employés sont dégagés de toute responsabilité en cas de blessure, dommage, vol ou perte en relation avec les cours ou l'usage des installations. Il est recommandé aux usagers de ne pas laisser d'objets de valeur (sacs, bijoux, téléphones, etc.) dans le vestiaire et de s'assurer contre ces risques. Il est également recommandé aux élèves de souscrire une assurance responsabilité civile.

6. Image et protection des données :

6.1. Sauf avis contraire de l'élève ou de son représentant légal, One Two se réserve le droit d'utiliser les images photographiques ou filmées pour sa communication. Il n'en sera pas fait d'usage commercial. One Two n'est pas responsable de la diffusion des images prises par des personnes n'étant pas expressément mandatées par elle.

6.2. One Two collabore avec Jeunesse & Sport, un programme de la Confédération Suisse de soutien et d'encouragement au sport pour les enfants et les jeunes. A ce titre, One Two est tenue de leur transmettre les coordonnées des enfants inscrits à usage strictement interne. Sous cette réserve, One Two ne communique en aucun cas à un tiers les données personnelles de ses élèves, sauf si elle en a l'obligation à teneur de la loi ou de la décision d'une autorité compétente.